

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
MAI 2009**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN
DISPOSITIF DE SOUTIEN SOCIAL AU TRANSPORT DES
FRANCILIENS ULTRAMARINS**

**ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN SOCIAL
AU TRANSPORT DES FRANCILIENS ULTRAMARINS**

Chapitre budgétaire 938 : Transports
Code fonctionnel 80 : Services communs
programme HP 80-001 : Etudes générales

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

MAI 2009

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS5

ANNEXE AU RAPPORT8

PROJET DE DELIBERATION.....12

EXPOSE DES MOTIFS

Par le présent rapport, je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement d'un montant de **25 000 euros**, disponibles sur le budget 2009, chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Etudes générales », à l'étude suivante :

Etude préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien social au transport des Franciliens ultramarins.

Région capitale, centre historique de notre nation, lieu des échanges économiques, culturels et politiques français, la région Ile-de-France porte, autant qu'elle incarne, la diversité et la spécificité de notre nation.

L'Île-de-France revendique ce rôle de terre de confluence. Elle accueille, entre autres, un million d'ultra-marins qui vivent et travaillent en Ile-de-France.

Les collectivités territoriales d'outre-mer souffrent de handicaps structurels importants, qui résultent notamment de leur éloignement géographique.

Aujourd'hui, le niveau élevé des tarifs de transports aériens prive ces citoyens de la possibilité de voyager entre l'Ile-de-France et leur région d'origine. Par exemple, un voyage Paris-Cayenne en classe économique coûte aujourd'hui plus de mille euros.

En outre, la crise économique que nous traversons frappe durement des territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion, sans oublier Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte), accroît les inégalités sociales et l'isolement des populations ultra-marines.

Pourtant, nombreux sont les éléments au cours d'une vie pouvant les obliger à se rendre en Ile-de-France ou à revenir dans le foyer familial : obtention d'un emploi, accès à une formation initiale ou professionnelle...

Selon le principe de continuité territoriale, une action publique spécifique pour ces populations est nécessaire.

Lors du vote du budget 2009, plusieurs groupes ayant évoqué cette question, le Vice-président chargé des transports et de la circulation s'est engagé à mener une étude préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien social au transport des Franciliens ultramarins.

Cette étude a pour objet de dresser un état des lieux au niveau européen, national, et régional, et qui puisse évaluer la légitimité, les modalités et le niveau de notre intervention.

Elle permettra notamment d'évaluer quelle pourrait être une action régionale en matière de tarification des transports aériens des Franciliens d'Outre-mer.

Sur cette base pourra être engagée la concertation avec l'Etat, les populations et les collectivités concernées, et plus particulièrement les Régions d'outre-mer, sur les actions qui pourraient être menées par la Région Île-de-France dans des partenariats à construire.

Le prestataire devra spécifiquement éclairer les élus régionaux sur les territoires qui devraient être concernés par le dispositif (Départements et Régions d'outre mer seuls, Collectivités d'outre mer, territoires spécifiques).

Le montant estimé du marché est de 25 000 € TTC. La durée envisagée du marché est de 3 mois. La procédure envisagée est celle d'un marché à procédure adaptée, conformément au code des marchés publics.

Cette étude vous est présentée dans le détail dans la fiche jointe en annexe au présent rapport.

« Étude préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien social au transport des Franciliens ultramarins » **25 000 €**

Chapitre budgétaire 938 : Transports – Code fonctionnel 80 : Services communs – Programme HP 80-001 « Études générales »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE AU RAPPORT

Etude préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien social au transport des Franciliens ultramarins

Eléments de contexte

- loi programmation pour l'outre-mer
- ANT (Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer)
- principe de continuité territoriale
- Dotation de continuité territoriale aérienne avec l'outre-mer et congés bonifiés
- rappel situation pour la Corse (cf. rapport du député Joël Beaugendre n°1454) et les fonctionnaires de Province (cf. aide en cas de déménagement)
- situation du secteur aérien avec les « DOM », la Corse
- ...

Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objet de favoriser les passages des ultra-marins vers la métropole, tout en respectant le principe d'équité.

Elle doit permettre :

- de dresser un bilan de l'existant ;
- de lister les dispositifs existants, notamment dans les autres régions ;
- d'élaborer des pistes de dispositifs à mettre en œuvre en fonction de critères sociaux ;
- d'estimer le coût du ou des dispositifs éventuellement retenus ;
- de hiérarchiser les dispositifs en fonction de leur intérêt en terme notamment de nombre de personnes intéressées ;
- d'identifier les critères permettant de délimiter le public visé (critères sociaux...)
- de définir quel est l'acteur/institution la plus légitime pour contribuer à ces dispositifs

Quel public(s) cibler ?

En premier lieu, les familles installées en Île-de-France et « dont le lieu de résidence habituelle est situé dans un département d'outre-mer » (sur la base du décret n°78-399¹)

Mais aussi, et en fonction de dispositifs à construire avec les collectivités d'outre-mer :

- Les étudiants et lycéens des DOM étudiant en Ile de France
- Les salariés des DOM en formation en Ile de France
- Les demandeurs d'emploi des DOM en stage ou en recherche d'emploi

Quel type de déplacement faut-il aider :

- déplacements pour événements familiaux
- déplacements professionnels
- stage, formation, échanges universitaires, sportifs...

Méthodologie proposée et résultats attendus

Passation d'un marché (de l'ordre de 25 000 euros) permettant, d'ici à la fin de l'année, de mieux connaître l'existant et d'engager la concertation sur les mesures proposées.

¹ Décret n°78-399 du 20 mars 1978 relatif, pour les départements d'outre-mer, à la prise en charge des frais de voyage de congés bonifiés accordés aux magistrats et fonctionnaires civils de l'Etat

Organisation de l'étude

L'étude s'articulera autour de deux phases :

1. Analyse de l'existant, étude de dispositifs, ébauche de coûts

Le prestataire effectuera la synthèse des travaux existants afin de quantifier les populations potentiellement intéressées par le dispositif, de dresser le bilan des dispositifs existants et les perspectives d'évolutions à court-moyen terme (loi de programmation pour l'outre-mer). Recensement des dispositifs mis en œuvre dans d'autres collectivités régionales (métropolitaines ou ultramarines)

2. Evaluation précise des coûts, de l'intérêt et des modalités de mise en place de dispositif retenus

Calendrier prévisionnel de l'étude

- 28 mai : présentation du rapport en commission permanente
- 29 mai : lancement de la consultation ;
- 16 juin à midi : fin du délai de réponse
- 16-26 juin : Etude des offres (administratif puis technique) :
- 1er juillet : Choix du prestataire et notification
- 6-10 juillet : 1er comité de pilotage (lancement de l'étude)
- [rendu intermédiaire mi août ?]
- 15 septembre : rendu de la 1ère phase (diagnostic ; prestation de deux mois)
- Fin octobre : présentation du rapport final (précise le dispositif et les propositions)

Ces durées correspondent à la charge de travail nécessaire pour réaliser chacune des phases. Le délai effectif pourra être plus long, notamment pour tenir compte des délais de validation par le comité de suivi.

Comité de suivi

L'étude pourrait être suivie par un comité de pilotage, présidé par Serge Méry.

Des représentants des services (UAD/DTC, US, UPRH...) prépareront les réunions du comité de suivi

Rapports à fournir

Le prestataire établira :

- Un exposé diffusable à chacune des réunions (Présentation powerpoint), ainsi que les comptes-rendus de chacune d'entre-elles
- un rapport en fin de la 1^{ère} phase ;
- un rapport final rappelant les conclusions de la première phase, présentant le contenu de la seconde et les conclusions générales de l'étude ;
- une synthèse de l'étude de quelques pages
- les éléments constitutifs, à minima, d'une communication, voire d'un rapport en conseil régional

Annexes



<http://www.outre-mer.gouv.fr/?-decouvrir-l-outr-mer-.html>

Articles de presse et dépêches AFP :

- Février 2008 : « Transport aérien : Outre-mer, des ambitions à la baisse »
- 9 juin 2008 : Rencontre des Etats de l'UE disposant de territoires ultra-marins »
- 21 novembre 2008 : « le gouvernement veut inciter les compagnies low-cost à desservir l'outre-mer »
- 11 décembre 2008 : « La réforme des congés bonifiés se fera en 2009 »
- 15 décembre 2008 : « Air Caraïbes sur la ligne Guyane-Métropole »
- 15 décembre 2008 : « Jégo : fin du monopole de fait d'Air France pour la desserte de la Guyane »
- 20 janvier 2009 : « DOM : trois compagnies s'engagent à des billets à tarif réduit l'été »
- 30 janvier 2009 : « Jégo annonce 100 000 billets d'avions à tarif réduit pour La Réunion »
- 3 février 2009 : « Jégo annonce 40 000 billets d'avions AR Guadeloupe-métropole à 340 euros »

Autres documents du dossier :

- Accord cadre relatif à la formation des stagiaires de l'outre mer dans la Région Aquitaine (Région Aquitaine et Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer)
- Dossier de presse de la loi pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-Mer, daté du 13 février 2008
- Extrait du rapport annuel 2009 de la Cour des Comptes sur « la dotation de continuité territoriale aérienne avec l'outre-mer »
- Dossier UNSA sur « les congés bonifiés »
- Article sur « les critères d'attribution des congés bonifiés »
- Dossier UPRH sur les congés bonifiés pour les agents des Lycées d'Ile-de-France

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION N°**FINANCEMENT D'UNE ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN SOCIAL AU TRANSPORT DES FRANCILIENS ULTRAMARINS**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La loi n° 82-1153 modifiée du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et notamment les articles 14 et 28-3 ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 29-08 du 17 avril 2008 portant modifications de la réglementation relative aux marchés publics en application de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 et du décret n°2007-1850 du 26 décembre 2007 ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier (RBF) de la Région Île-de-France ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2009 ;
- VU** L'avis de la Commission des Transports et de la Circulation ;
- VU** Le rapport n° CP 09- présenté par Monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique :

Décide d'affecter une autorisation d'engagement de 25 000 € prélevés sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 (180001) « Etudes générales », action « Etudes générales » (18000101), du budget 2009, pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un dispositif de soutien social au transport des Franciliens ultramarins.

Localisation : Région Île-de-France

JEAN-PAUL HUCHON